

RAPPORT
D'ACTIVITE
2022



Créé par :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Développé avec :



En partenariat avec :



Membre de :



- ▶ L'édito p 4
- ▶ Le syndicat mixte p 5
- ▶ Le budget 2022 p 7
- ▶ Les temps forts de 2022 p 8
- ▶ Le contexte juridique du projet..... p 10
- ▶ Les actions de 2022 p 12
- ▶ Promouvoir le site p 24
- ▶ Les entreprises p 30

SOMMAIRE

ÉDITO

L'année 2022 est une nouvelle année de transition ayant permis à la nouvelle équipe installée fin 2021 de s'approprier le projet Inspira, ses points forts, ses atouts mais aussi ses contraintes et adaptations à mettre en œuvre.

Le développement de l'espace industriel cristallise toujours les passions, mais l'achèvement à venir des étapes judiciaires sera l'occasion pour mes équipes politiques et techniques et moi-même d'engager le grand virage que nous devons prendre. J'ai la lourde tâche de trouver le liant qui permettra de marier développement industriel et protection des milieux, des ressources et de la biodiversité. Nous avons à repenser notre façon d'aménager l'espace en appliquant des méthodes pragmatiques, efficaces tout en permettant l'accueil d'entreprises engagées dans les mêmes objectifs que nous. Inspira doit devenir l'espace industriel référent de notre territoire par son exemplarité écoresponsable et par son ambition industrielle. Il ne peut en être autrement et c'est ce à quoi nous allons nous atteler dans les prochains mois.

Concrètement, nos études et réflexions vont porter sur :

- Les solutions à déployer pour optimiser les prélèvements d'eau dans la nappe en évaluant la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées,
- Le renforcement de l'emploi des équipements multimodaux fluviaux et ferroviaires qui font la force de ce site et qui doivent devenir la priorité dans l'organisation de la logistique des entreprises présentes et futures. Nous les accompagnerons pour lever les freins et enclencher une réelle dynamique multimodale.
- La reconquête végétale qui sera incitée sur les espaces privés des entreprises puis engagées sur les espaces publics lorsque les autorisations seront à nouveau obtenues. Les plantations seront privilégiées pour répondre à des objectifs d'embellissement, d'îlots de

fraîcheur, d'accueil de la biodiversité, et de capture de CO2.

- Nous renforcerons nos diagnostics pour mesurer la qualité de l'air et le niveau de la biodiversité végétale.

Notre virage est guidé par le bon sens et la prise en compte des enjeux majeurs et devenus centraux exprimés avec urgence par le rapport du GIEC sur le réchauffement climatique. Notre ambition est de construire un site industriel écoresponsable et partagé.



Sylvie DEZARNAUD
Présidente

LE SYNDICAT MIXTE

UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

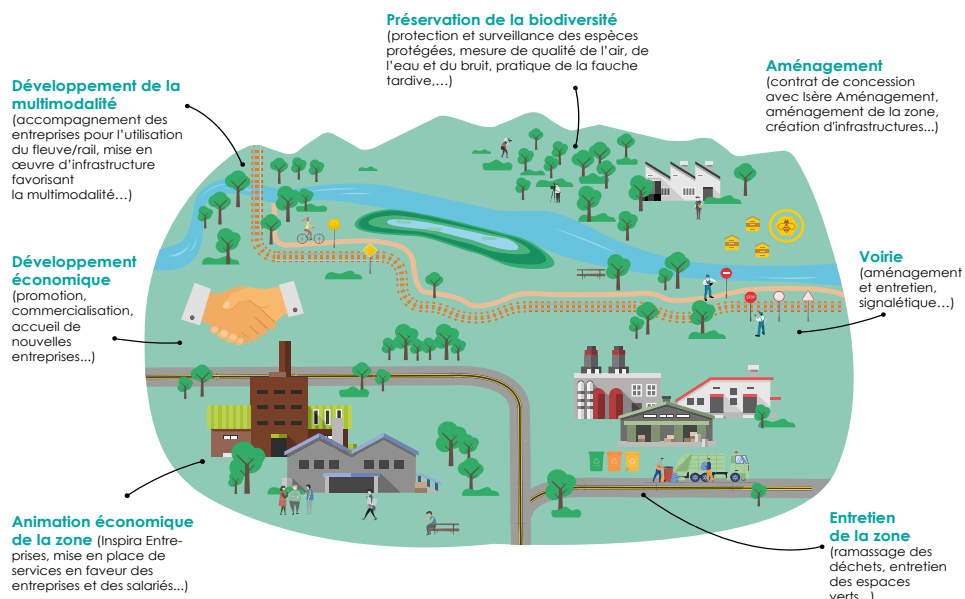
Créé par arrêté préfectoral du 3 mars 2009, le syndicat mixte est compétent pour les études, la réalisation, l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons dénommée INSPIRA, Espace industriel responsable et multimodal. Le syndicat mixte a été créé par la région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes

POINT GOUVERNANCE :

A partir du 1er janvier 2023, le Conseil Départemental de l'Isère ne fera officiellement plus parti des membres du syndicat mixte. En effet, le retrait du Conseil Départemental du syndicat mixte a été acté par le comité syndical fin 2022, pour satisfaire aux dispositions de la loi NOTRé du 7 août 2015. De ce fait, au 1er janvier 2023, les membres du syndicat mixte sont la Région AURA et la Communauté de communes EBER.

Dans ce cadre, les statuts du syndicat mixte ont également été révisés.

Les compétences :



Le Comité Syndical

Jusqu'à fin 2022, le Comité Syndical est composé de :



4 membres titulaires
4 membres suppléants



4 membres titulaires
4 membres suppléants



4 membres titulaires
4 membres suppléants

Les élus se réunissent une fois par trimestre minimum et règlent, par délibérations, les affaires relevant des compétences du Syndicat mixte. Il s'est réuni 6 fois en 2022 et a délibéré sur 34 propositions.

Le Bureau

Le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau dans les conditions prévues par l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Bureau comprend 3 membres (un Président, un Vice-président et un Trésorier). Le Bureau est chargé de préparer les décisions du Comité syndical.

Depuis le 15 novembre 2021 et jusqu'à fin 2022 (avant la mise en place des nouveaux statuts), le Bureau est composé ainsi :

Sylvie DEZARNAUD, Présidente

Présidente d'EBER Communauté de communes et conseillère régionale

Robert DURANTON, Vice-Président

Maire de Roussillon et 1^{er} Vice-Président aux finances et à l'agriculture d'EBER Communauté de communes

Gilles VIAL, Trésorier

Maire de la commune de Salaise-sur-sanne et 2^e Vice-Président à l'économie et aux entreprises d'EBER Communauté de communes

Le Comité de suivi

Il se réunit mensuellement pour effectuer un point technique sur l'avancement du projet avec l'ensemble des parties prenantes. Ce comité est systématiquement précédé d'un échange technique entre les 4 collectivités visant à préparer les Bureaux et Comités syndicaux.

Les Comités de suivi réunissent :

- ▶ Le Syndicat mixte,
- ▶ La Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- ▶ Le Département de l'Isère,
- ▶ Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes,
- ▶ Isère Aménagement,
- ▶ La Compagnie Nationale du Rhône,
- ▶ La Mairie de Salaise-sur-Sanne,
- ▶ La Mairie de Sablons,
- ▶ La DDT Isère.

L'équipe du Syndicat mixte

Au quotidien, c'est une équipe technique composée de 4 agents qui est dédiée au bon fonctionnement, au développement et à la performance environnementale de l'espace INSPIRA.



Jean-Pierre DEMENUS
Direction



Marianne AUDOUARD
Finances et gestion



Géraldine OLLIVIER
Technique et environnement



Manon PEREZ
Administration et communication

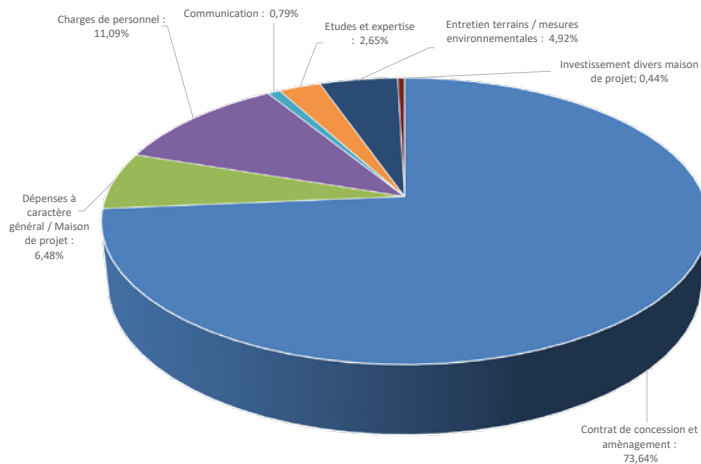
BUDGET 2022



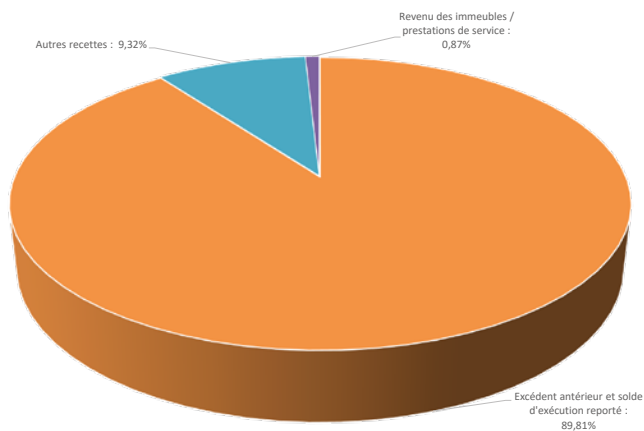
Budget 2022 : (hors opérations d'ordre)

Dépenses de 2,03 Millions d'euros

Dépenses 2022 :



Recettes 2022 :



Détail autres recettes

- ▶ Compagnie Nationale du Rhône 5,52 %
- ▶ Remboursement /charges de personnel et produits exceptionnels 0,23 %
- ▶ Reversement TFB communale 3,57 %

LES TEMPS FORTS

• **24 Janvier 2022 :**
COPIL avec M. le
Sous-Préfet de Vienne

• **Mai 2022 :**
Renouvellement de notre
certification ISO 14 001

• **21 Juillet 2022 :**
Présentation de la conception
du projet INSPIRA de 2016
par le cabinet d'architectes
espagnol BAU-B

• **Septembre 2022 :**
Mise en place
de l'application
de covoiturage
Mov'ici pour les
salariés du site

• **06 Septembre 2022**
Petit-déjeuner au Port de
Salaise avec l'association
INSPIRA Entreprises

DE L'ANNÉE 2022

• 21 Juin 2022 :

Visite de PALME France et de la délégation de la ville Trois-Rivières (Québec)

• 19 Juillet 2022 :

Assemblée Générale de l'association INSPIRA Entreprises

• 22 Juin 2022 :

COPIL avec M. le Sous-Préfet de Vienne

• 03 Novembre 2022 :

Comité syndical pour l'approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte

• Septembre - Octobre :

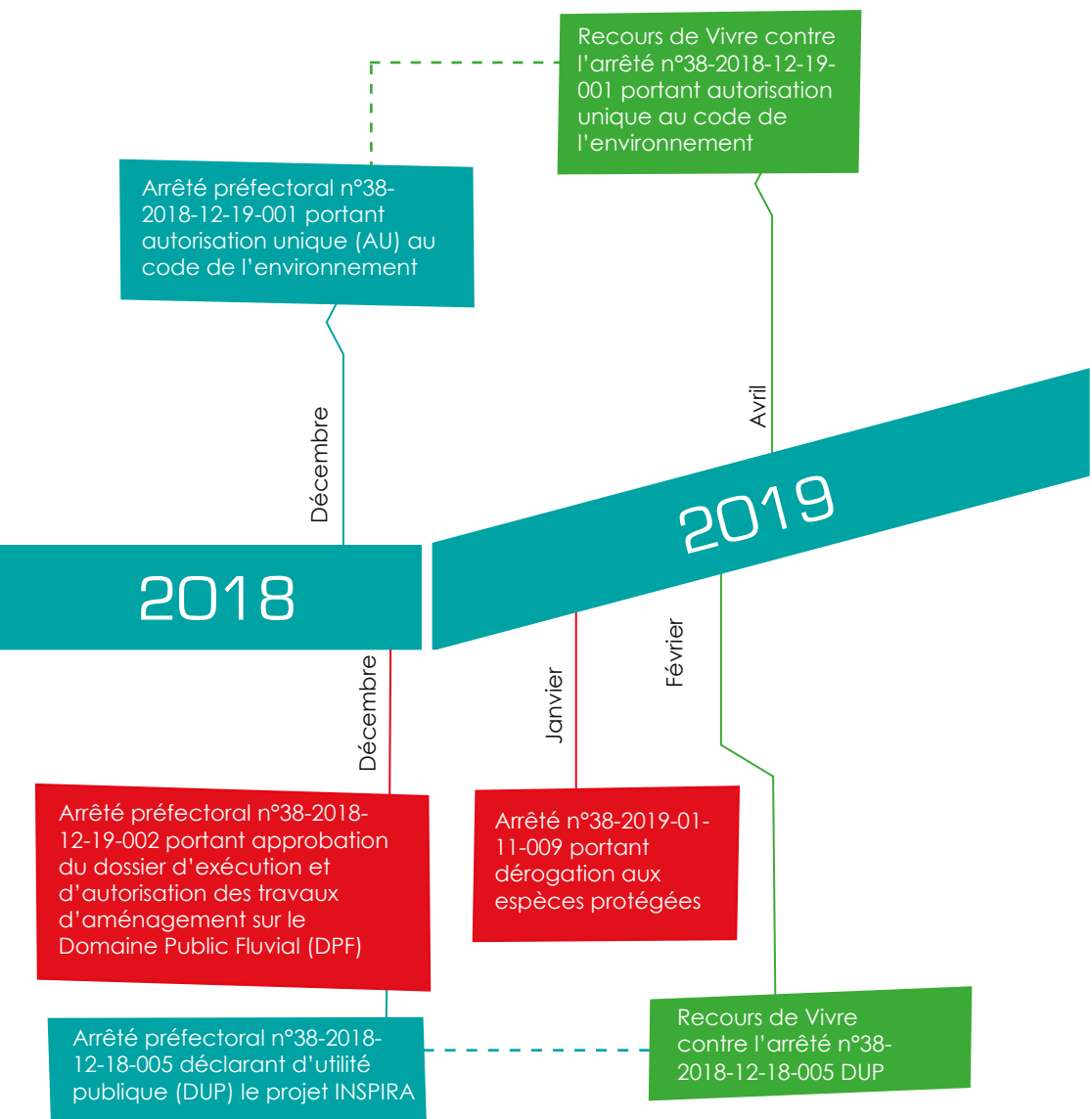
Travaux de décapage par le Groupe Charles André (GCA) sur le domaine de la CNR

• 13 Décembre 2022 :

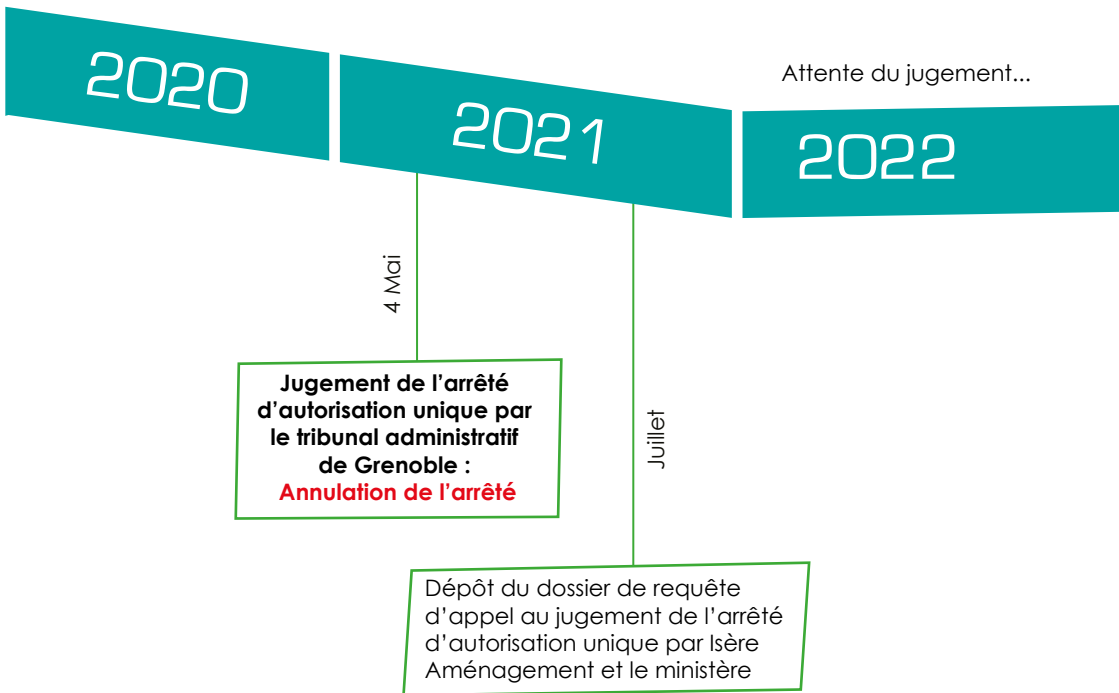
Petit-déjeuner chez Ribière avec l'association INSPIRA Entreprises

LE CONTEXTE JURIDIQUE DU PROJET INSPIRA

Dès leurs publications, les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique et portant autorisation environnementale ont été portés devant le Tribunal suite aux recours de l'association *Vivre Ici Environnement*.



Depuis décembre 2019, plusieurs mémoires ont été déposés par Isère Aménagement, l'Etat et l'association Vivre. Au total, Isère Aménagement a déposé 7 mémoires, l'Etat 2 et l'association Vivre 5.



LES ACTIONS DE 2022

Animer et
développer INSPIRA
Aménager le site
durablement
Zoom sur l'aménageur
Isère Aménagement

Animer et développer INSPIRA



Les instances de pilotage du projet

► Réunion de travail avec la sous-préfecture de Vienne

Sylvie DEZARNAUD et les élus du syndicat mixte ont reçus le nouveau Sous-Préfet de Vienne, Monsieur Denis MAUVAIS, accompagné par les services de l'Etat le lundi 24 janvier 2022 sur l'Espace industriel, responsable et multimodal. Ce fut l'occasion de présenter le projet, d'évoquer les enjeux économiques du territoire et de visiter le parc industriel.

Suite à cette réunion, M. le sous-préfet a souhaité mettre en place des COPIL réguliers dans l'année pour avancer sur le projet,

en coordination avec les services de l'Etat avec qui le syndicat mixte est en lien direct. Un second COPIL a donc eu lieu le 22 juin 2022.



► Première réunion de sélection des prospects

Dans le cadre du processus de sélection des prospects économiques et de commercialisation des parcelles, le syndicat mixte joue la carte de la transparence en présentant chaque projet devant le comité de sélection pour une étude approfondie et une analyse croisée des enjeux. L'avis des membres permet de poursuivre ou non les tractations avec chacun d'entre eux.

Les membres du comité sont :

- Les élus du bureau d'Inspira,
- La CNR,
- Isère Aménagement,
- La sous-préfecture,
- Les communes de Salaise et Sablons,
- Auvergne Rhône Alpes Entreprises,
- La CCI Nord Isère,
- Le représentant de l'association INSPIRA Entreprises,

- Le représentant des associations environnementales locales,
- Le représentant des associations syndicales.

Chaque projet est présenté anonymement au travers d'une grille de lecture mesurant les critères préalables que la charte Inspira pose comme fondamentaux : consommation en eau, impact trafic, risques technologiques, superficie consommée, multimodalité, nombre d'emplois créés... Les débats et les votes qui suivent décident de la suite à donner au projet économique.

En 2022, le comité de sélection a eu lieu le 21 septembre. 6 prospects ont été présentés pour avis.

Le comité de sélection a donné 2 avis favorables, 2 avis défavorables et 2 demandes de compléments.

Cette étape est suivie, pour les prospects ayant reçus un avis favorable, d'un second passage devant le comité de validation. Celui-ci plus restreint statue définitivement en analysant les données complémentaires et plus concrètes fournies par chacun.



Le comité de validation se réunira au cours de l'année 2023 pour les deux prospects ayant eu un premier avis favorable lors du comité de sélection.

Des aménagements

► Installation du totem d'information à l'entrée nord d'Inspira

Un Relais d'Information Services (RIS) a été installé en mars 2022 et marque l'entrée nord du site. Il affiche les plans de la zone Inspira. C'est un totem de 9m de haut qui complète la signalétique de la zone.



► Préparation du terrain pour le Groupe Charles André (GCA)

En septembre 2022, des travaux d'abat-tage, de dessouchage et de débrous-saillage ont été menés par l'aménageur Isère Aménagement sur le domaine CNR pour l'accueil du groupe GCA. Suite à ces travaux, GCA a réalisé le décapage de la parcelle.

Le projet GCA, situé sur le domaine de la CNR au bord du Rhône, prévoit l'implanta-tion d'une plateforme logistique multimo-dale pour desservir des sites producteurs de silicium.

Durant le chantier, la charte chantier vert d'Inspira a été appliquée et des contrôles de sa bonne application ont été effectués par un coordonnateur environnemental.



Parcelle de GCA après travaux

Qu'est-ce que la charte chantier vert ?

Charte qui pose des conditions visant à réduire les nuisances et les impacts sur l'environnement résultants du chantier.

Cf. livret « Les 340 engagements d'Inspira » page 6.

La multimodalité sur INSPIRA

► Remise en place de la signalétique des passages à niveaux

Durant l'été 2022 l'association ASUEF (Association Syndicale des Usagers de l'Embranchement Ferroviaire) gestionnaire des voies ferrées de l'espace Inspira, a remis en état les panneaux de signalétique notamment vers les passages à niveaux.



BON A SAVOIR

En 2022, c'est 373 200 tonnes de marchandises qui ont été transportées par voir fluviale et 374 036 tonnes par voie ferrées sur Inspira.

Animation de l'association INSPIRA Entreprises

► L'Assemblée Générale

Le 19 juillet 2022, les membres de l'association INSPIRA Entreprises se sont réunis pour l'Assemblée Générale annuelle. Ce moment à la fois convivial et studieux permet d'échanger sur les perspectives de l'année à venir et sur la situation de chacune des entreprises.

Les projets d'installations d'entreprises sont partagés pour encourager les synergies entre les acteurs économiques.

Enfin, un point sur la situation du projet, les actions de communications et le Système de Management Environnemental et Sociétal (SMES) a été fait.



► Les petits-déjeuners entre dirigeants d'entreprises

Depuis septembre 2022, l'association INSPIRA Entreprises a lancé l'idée des « petits-déjeuners en entreprise ». Le but est d'organiser environ 4 petits-déjeuners par an au sein d'une entreprise différente pour découvrir chaque activité.

Pour démarrer cette série, c'est M. Grégory COQUEL, responsable du Port de Salaise (géré par la CCI Nord Isère), qui a accueilli les entreprises de la zone le 6 septembre pour présenter l'activité du Port, les infrastructures et évoquer les enjeux du transport fluvial et ferroviaire.

Pour clôturer l'année 2022, c'est M. Joseph CHANLIAUD, Président de RIBIERE et de l'association, qui a ouvert ses portes aux entreprises le 13 décembre pour présenter les nombreux domaines d'intervention de l'entreprise.

Un événement qui favorise l'extension des réseaux de chacun et qui peut faciliter la création de nouvelles synergies ou de mutualisation.



Aménager le site durablement



INSPIRA poursuit les attentes de la certification ISO 14 001 !

L'audit de renouvellement réalisé en mai 2022 par la société BCS Certification garantit que le Syndicat mixte respecte les exigences de la norme ISO 14001.

Cette certification témoigne du maintien du Système de Management Environnemental et Sociétal (SMES) mis en place et géré par le syndicat mixte.

Réduire l'impact des activités sur les milieux naturels et prévenir toute pollution

► INSPIRA en partenariat avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes

La convention de partenariat avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes pour la mesure de la qualité de l'air a été renouvelée jusqu'en 2023 afin de mettre en place sur le site :

- La mesure en continu de la qualité de l'air au sud d'INSPIRA, via une station de mesure fixe,
- La reconduction d'un état des lieux complet de la qualité de l'air sur 2022,
- L'accompagnement du suivi des odeurs en lien avec la plateforme ODO.

En juin 2022, afin de respecter l'arrêté préfectoral, qui précise qu'une station de mesure fixe doit être placée au sud de la zone à proximité d'habitations et de lieux sensibles, la remorque initialement installée sur la maison de projet a été déplacée sur la commune de Chanas.

Vous pouvez retrouver les résultats en temps réel sur le site www.atmo-auvergnernhonealpes.fr en recherchant « Sud INSPIRA Chanas », ainsi que dans les différents rapports de suivis annuels sur la zone.



Juin 2022 : déplacement de la remorque par ATMO



Remorque ATMO située à Chanas

► Les études mises en place : eau, bruit, trafic

Pour répondre à ces obligations réglementaires, le syndicat mixte poursuit les études de suivi environnemental sur la qualité des eaux souterraines, le bruit et le trafic routier. La qualité des eaux souterraines a été mesurée lors de deux campagnes de prélèvement sur 4 forages implantés en bordure de la zone.

Une 2^e campagne concomitante de mesure du bruit et de comptage du trafic routier (VL et PL) a été relancée début 2022. Un comparatif a été fait avec la campagne menée fin 2019.

La zone n'ayant pas eu de nouvelle implantation, la situation est quasi similaire à fin 2019.

Agir en faveur de la biodiversité

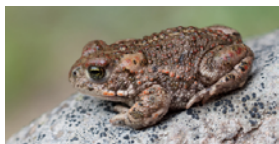
► La mise en place des mesures compensatoires

Afin de compenser les impacts du projet INSPIRA sur les espèces protégées de la faune et de la flore, le syndicat mixte a acquis 6 sites pour une équivalence de 35 ha.

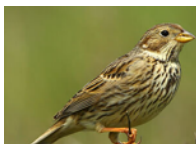
En effet, l'ensemble des compensations ne peuvent être conduites sur le site INSPIRA, ce qui nécessite d'externaliser les mesures compensatoires. Chaque site est étroitement étudié pour répondre aux enjeux à compenser.

La CNR doit également compenser les impacts du projet et coordonne le suivi et la gestion de 35 ha le long du canal du Rhône en dehors de la zone.

Les mesures compensatoires ont été définies pour compenser l'atteinte à 3 espèces animales protégées : le *Bruant Proyer*, le *Petit duc scops* et le *Crapaud Calamite*.



Le crapaud calamite



Le bruant proyer



Le petit duc scops

En 2022, le volet opérationnel et les suivis écologiques ont été mis en œuvre sur la quasi-totalité des sites.

► Campagne de ramassage des déchets sur la zone

La collecte des déchets sauvages sur le périmètre de l'espace industriel et sur les sites ex-situ s'effectuent plusieurs fois dans l'année. Cette mission est confiée à une entreprise d'insertion professionnelle.

Elle est intervenue à 2 reprises en 2022 avec un volume évacué d'environ 80m³ de déchets.

Selon la typologie des déchets sauvages à prendre en charge, le syndicat fait également appel à des prestataires spécialisés (ex : évacuation des pneus, bouteilles de gaz, plaques de fibrociment...).

► Action pour la préservation des criquets !

Le secteur nord de l'espace Inspira abrite la *Truxale*, une espèce de criquet « proche de l'extinction ». Pour anticiper le développement de ce secteur et préserver cette espèce, il est nécessaire de déplacer son habitat avant d'engager tout travaux.

Le choix du site d'accueil des individus prélevés doit être cohérent avec le contexte local et les exigences de l'espèce sur des habitats similaires à proximité d'Inspira.

Afin d'identifier le site d'accueil le plus adapté pour la *Truxale*, des discussions ont été menées avec le gestionnaire de la Réserve naturelle de l'Île de la Platière. Finalement l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Méandre des Oves présente des faciès favorables à l'accueil de la *Truxale*, avec une friche riche en graminée se développant sur un sol sableux. Aujourd'hui, 2 sites d'accueils ont été identifiés et accueillent les premières espèces déplacées.

Modalités de capture et de déplacement :

- Les opérations de capture/déplacement de la population s'effectuent autant que possible sur 2 années avant toute atteinte, 2022 étant la 1^{ère} année,
- L'objectif est de capturer et déplacer un maximum d'individus avant leur reproduction,
- Les captures/déplacements ont lieu entre mi-juin et fin juillet avec 2 passages par semaine (soit 12 visites),
- L'ensemble de la pelouse sableuse abritant l'espèce est parcourue à chaque visite,
- Les captures sont réalisées avec un filet-fauchaie et prospection active avec filet à papillon pour la *Truxale*. Les individus capturés sont placés dans des boîtes et placés à l'ombre jusqu'à leur relâche sur le site compensatoire,

Le 25 juillet 2022, 14 individus ont été capturés et déplacés sur leur site d'accueil !



► Entretien des espaces verts

INSPIRA entretient régulièrement ses espaces verts et notamment les accotements de voiries, le bassin de la Fontanaise, le parking mutualisé, les parcelles pour les mesures compensatoires et les parcelles encore inoccupées.

Afin de préserver les oiseaux qui nichent au sol sur les sites in situ et ex situ d'Inspira, un écologue intervient en amont de la fauche pour acter la fin des périodes de reproduction et donner le feu vert aux travaux d'entretien.

Pour l'entretien des espaces verts de la maison de projet, c'est l'association AFIPH (Association Familiale de l'Isère pour Per-

sonnes Handicapées) située à Saint-Maurice-l'Exil qui intervient.

Au total, Inspira entretient 40 hectares d'espaces verts.



*M. Nicolas GAUCHER, Moniteur espaces verts,
au côté de son équipe d'entretien*

LE SAVIEZ-VOUS ?

INSPIRA pratique depuis plusieurs années, la fauche tardive sur ses espaces non aménagés.

Une seule fauche est réalisée chaque année entre fin septembre et début octobre.

Le principe est de :

- Favoriser la pollinisation,
- Laisser la biodiversité se développer et respecter le cycle de la nature,
- Offrir de la nourriture pour les insectes butineurs,
- Favoriser la création de zones de refuge pour les animaux,
- Réduire la quantité de déchets verts,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

► Le bassin de la Fontanaise

Le bassin de la Fontanaise, propriété du Syndicat mixte, est un ouvrage de protection hydraulique participant à la gestion des crues de la Sanne.

Le bassin accueille 10 mares aménagées pour accueillir le crapaud calamite dans le cadre des mesures de compensations environnementales. De nouveaux panneaux d'information sur les mesures de protection et de gestion des mares ont été installés dans l'année.

Ces derniers sont très souvent cassés ou tagués. La lutte contre les incivilités a été renforcée pour interdire les passages de deux-roues qui nuisent aux espèces présentes et qui détériorent la structure du bassin.

Le bassin sous la gestion du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

La loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a défini une nouvelle compétence obligatoire des communes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : la compétence GEMAPI.

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes a transférée en 2018 cette compétence au SIRRA lequel assure depuis les missions GEMAPI.

Ainsi, depuis le 14 octobre 2022, une convention de mise à disposition du bassin de la

Fontanaise au SIRRA a été signée afin de déclarer le SIRRA comme gestionnaire du système d'endiguement de la Sanne. Le syndicat mixte reste propriétaire du bassin.



Préserver les ressources naturelles

► Les indicateurs de la Maison de Projet

Bâtie en 2015 dans une ancienne péniche de transport de marchandises, la Maison de Projet accueille les bureaux de l'équipe du syndicat mixte et propose une offre de location de salles et de bureaux.

Le taux de location des salles de réunions et de bureaux a diminué d'environ 29% entre 2021 et 2022 avec 103 journées louées en 2021 contre 73 en 2022. Cette baisse est probablement due à l'augmentation de l'utilisation de la visioconférence pour les réunions.

Le syndicat mixte fait en sorte de réduire un peu plus chaque année sa consommation d'énergie, d'eau et ses déchets. La Maison de Projet possède ses propres indicateurs qui sont relevés mensuellement. En 2022, il a été constaté une baisse de la consommation en eau.

Cette année, 30% des entreprises de la zone ont répondues au questionnaire de satisfaction (questionnaire annuel dans le cadre du SMES) et le pourcentage de satisfaction est de 76%.

ZOOM sur l'aménageur ISERE AMENAGEMENT :

► Les études menées :

- Participation du public par voie électronique au dossier de réalisation de la ZAC qui a ensuite été approuvé par le comité syndical, la Communauté de communes EBER et la région AURA.
- Diagnostic archéologique sur la commune de Sablons en prévision de l'extension du faisceau ferroviaire. Aucun besoin de fouille n'a été identifié dans l'emprise sondée, soit une bande d'environ 30m le long de la route du chemin de Fer et de la voie SNCF Paris-Lyon-Marseille.



- Poursuite des études géotechniques et des études d'Avant-Projet de l'extension du faisceau ferroviaire. Ce projet prévoit la création d'un nouvel embranchement ferroviaire sur la ligne Paris-Lyon-Marseille vers INSPIRA ainsi que la création d'une voie ayant la capacité d'accueil des trains longs.
- Actualisation de l'étude d'impact de la ZAC dans le but de répondre aux nouveaux enjeux du projet.
- Diagnostic du milieu du sol sur le lot B qui a montré l'absence de pollution.
- Remise des ouvrages de la rue Denis Papin et des mares du bassin de la Fontanaise au Syndicat mixte.

► Les travaux menés :

- Entretien des espaces verts et aménagement de l'accotement entre la rue Denis Papin et la rue des Balmes, le long de l'entreprise LINDE.

► Mise en œuvre des mesures environnementales :

- Suivi et entretien des mares, des espèces invasives, des *Crapauds Calamite* et des nichoirs.
- Poursuite de la mise à jour des inventaires faune flore sur le nord de la zone.
- Reporting annuel des actions réalisées en 2022 à la DREAL.
- Récolte de graines de pelouse sèche avec 3 passages cet été. Le but est de les replanter sur la zone ultérieurement

► Défense des arrêtés :

La défense des arrêtés s'est poursuivie en 2022 avec la procédure d'appel suite à l'annulation de l'arrêté d'autorisation unique, complétée par l'établissement d'un mémoire en réplique et de 2 mémoires complémentaires.

► Poursuite de la maîtrise du foncier :

Un échange foncier avec une entreprise existante a été finalisé sur la partie nord du projet. L'exploitation agricole est renouvelée avec des contrats de prêts à usage pour la campagne culturale 2022/2023 concernant les terrains au sud de la zone.

► Accompagnement des projets d'implantation :

L'accompagnement commercial et technique des projets d'implantation s'est poursuivi sur plusieurs terrains



PROMOUVOIR LE SITE

Des rencontres

► Réunion d'échanges avec les associations environnementales du territoire

Le 1^{er} avril 2022 a eu lieu la réunion avec les associations environnementales locales et ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

Cette rencontre annuelle, a permis au syndicat mixte et ATMO de présenter le fonctionnement et les résultats de la campagne de suivi de la qualité de l'air 2019-2020.

Les actions environnementales et les études réalisées ont également été présentées, notamment les études trafic, l'analyse acoustique, les nuisances olfactives et l'analyse de la qualité des eaux de la nappe.

Enfin, un point a été fait sur les mesures compensatoires, la nouvelle signalétique de la zone INSPIRA et les actions des partenaires du syndicat.



Station de mesure de la qualité de l'air

► Rencontre avec l'association PALME France et Québec accompagnées de la délégation de IDE Trois Rivières (Québec)

Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente du syndicat mixte INSPIRA et d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes, a accueilli le 21 juin 2022 les délégations de PALME Québec, d'Innovation Développement Économique (IDE) de la Ville de Trois-Rivières (Québec) et de PALME France.

Cette rencontre riche en discussions et en partages d'expériences fut l'occasion d'échanger sur la certification ISO 14001 et le Système de Management Environnemental et Sociétal sur Inspira. Elle a permis de croiser les regards sur le projet Inspira, sur le développement économique et industriel des territoires, sur les enjeux environnementaux et sur le multimodal.



Sur la photo de gauche à droite :

David BERTHELOT, Directeur du développement des affaires et prospection d'IDE 3 Rivières ; Mario DE TILLY, Directeur Général d'IDE 3 Rivières ; Sylvie DEZARNAUD, Présidente d'INSPIRA et d'EBER ; Jean-Pierre DEMENUS, Directeur d'INSPIRA ; Béatriz BARBERO, PALME France ; Joël MONTI, Directeur PALME France ; Laurie NEAULT, Conseillère marketing d'IDE 3 Rivières ; Jean-Charles MALATRAIT, Maire de Chanas ; Vincent DAÏON, Directeur du développement économique à EBER ; Réal PATRY, Directeur exécutif de PALME Québec ; Gilles VIAL, Trésorier d'INSPIRA et Maire de Salaise sur Sanne ; Marianne AUDOUARD, responsable finances et gestion d'INSPIRA, et derrière l'objectif Géraldine OLLIVIER, responsable technique et environnement d'INSPIRA.

► INSPIRA en visite à PIPA !

Dans un souci d'amélioration continue, INSPIRA s'est rendu sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA - www.plainedelain.fr) en juillet 2022 pour en apprendre plus sur le fonctionnement et le développement de la zone économique.

Une rencontre riche en idées pour le développement et l'amélioration de la zone Inspira. Une délégation des Antilles était également présente.

Sur la photo de gauche à droite :

Géraldine Ollivier, Responsable du SME d'INSPIRA; Géraldine Deport, Responsable du Club d'Entreprises du PIPA; Jean-Pierre Bidault des Chaumes, JPEX; Philippe Gothland, Président de l'association des Entreprises du Grand Jarry en Guadeloupe; Émilie Brot-Viounnikoff, Directrice Générale du PIPA; Jean-Pierre Demenus, Directeur d'INSPIRA et Nadège Peteuil, Développeur Économique au PIPA.



► Présentation du projet par les architectes du cabinet BAU-B

L'agence BAU-B est le cabinet d'architectes qui a été retenu en 2016 pour la conception urbaine du projet INSPIRA.

À la demande de la nouvelle équipe politique et du directeur du Syndicat mixte, Pieter-Jan VERSLUYS et Jérôme Van MIEGHEM sont venus le jeudi 21 juillet 2022 présenter le parti architectural et les choix de composition retenus pour le développement d'Inspira.

Cette rencontre a permis de partager les réflexions et les idées ayant conduit au plan guide d'aménagement d'Inspira traduit par le cabinet d'architecte.

Cette présentation des réflexions originelles depuis 2016 et des ambitions architecturales a permis aux élus et aux partenaires du syndicat mixte de mieux appréhender et comprendre

les axes et le fil conducteur du projet.

C'est également l'occasion de croiser le développement futur d'INSPIRA avec le contexte actuel (les enjeux climatiques, la biodiversité, la protection des ressources, le trafic, la multimodalité...), les préoccupations locales autour de l'impact du développement du site avec l'ambition économique que représente l'espace industriel.



► Rencontre avec les responsables QSE d'Inspira

Les responsables QSE des entreprises de la zone ont été invités en décembre 2022 pour une rencontre thématique autour des enjeux environnementaux.

Ce fut l'occasion de présenter le projet INSPIRA, son actualité, le périmètre de certification ISO14001 et de relancer une dynamique entre responsables QSE. Une rencontre similaire sera réalisée à minima 1 fois par an.

Des services aux entreprises

Le syndicat mixte propose à toutes les entreprises de la zone Inspira et aux organismes extérieurs un service de location de salles de réunion et de location de bureaux au sein de la Maison de Projet.

Sont proposés à la location :

- la salle « Péniche » pour 30 personnes
 - la salle « Gouvernail » pour 16 personnes
 - la salle « Moussaillon » pour 6 personnes
- (Avec Wifi, écran dynamique, micro et sono fixe, paperboard et téléphone)
- 1 bureau individuel (avec connexion internet et téléphone)

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les tarifs de location ont évolué en raison de la mise à disposition d'un espace café. Vous pouvez retrouver le flyer avec les nouveaux tarifs sur notre site internet.

LOCATION DE BUREAUX DE PASSAGE

Ces deux espaces pertinents des projets professionnels ont été développés au sein de la Maison de Projet Inspira au 21 avenue de l'Industrie au 21 avenue de l'Industrie à Brest. Ils sont idéalement situés pour répondre à vos besoins de passage et de passage de vos clients.

Bureau individuel ou collectif

- Connexion internet
- Accès à l'espace café (communautaire local)

80€ HT (hors taxes)
150€ HT (hors taxes)
300€ HT (hors taxes) | **1600€ HT** (hors taxes) | **3000€ HT** (hors taxes)

LOCATION DE SALLES DE RÉUNION

3 salles adaptées aux différents besoins de vos clients, associations professionnelles, collectivités, etc.

- Internet par wifi
- Vidéo-projecteur et écran
- Micro et sono fixe
- Vidéoconférence
- Paperboard
- Téléphone
- Accès à l'espace café (communautaire local)

Salle	Capacité	Tarif
Péniche	30 personnes	1100€ HT
Gouvernail	16 personnes	800€ HT
Moussaillon	6 personnes	200€ HT
Bureau individuel	1 bureau	1400€ HT
Bureau collectif	1 bureau	1100€ HT
Bureau collectif	1 bureau	200€ HT

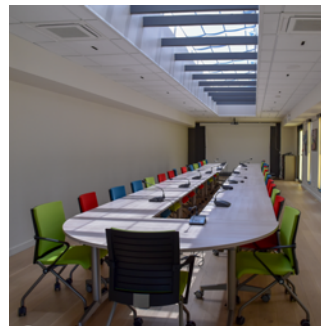
PRIVATISEZ VOS SALLES PÉNICHE

DÉVELOPPEZ-VOUS
Nous sommes là pour ça.

INSPIRA
0299 6021776 www.inspira-breizh.com

LA MAISON DE PROJET INSPIRA VOUS ACCUEILLE

DÉVELOPPEZ-VOUS
Nous sommes là pour ça.



En complément, le syndicat mixte propose un service de domiciliation d'entreprise.

Des services aux salariés

► Covoiturez sur Inspira !

Afin de favoriser le covoiturage pour les salariés de la zone Inspira, la communauté « Espace Inspira » a été créée sur l'application Mov'Ici, créée par la Région Aura, pour proposer des trajets domicile-travail.

En rejoignant la communauté, nous favoriserons tous ensemble les gestes et les comportements vertueux en réduisant le nombre de véhicules sur les routes tout en faisant des économies. Un geste gagnant / gagnant pour la planète et pour mon budget.

Alors n'attendez plus et inscrivez-vous sur l'application Mov'ici pour nous rejoindre !



De nouveaux supports de communication

► Le Carnet des entreprises Inspira édition 2022 !

Afin d'actualiser son premier Carnet des entreprises édité en 2018, INSPIRA a élaboré une édition 2022 en collaboration avec les entreprises de la zone.

Le livret est consultable sur www.espace-inspira.fr.



► L'espace Inspira au sommaire du « Terre d'énergies Mag »

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes nous a fait l'honneur d'apparaître dans leur magazine de septembre 2022 afin de présenter l'avancée du projet et l'association Inspira Entreprises à travers un interview de M. Joseph CHANLIAUD, Directeur de Ribière et Président de l'association.

L'article est consultable sur www.espace-inspira.fr.



LE BUT D'INSPIRA ENTREPRISES : FAIRE DU LIEN

Créée à l'été 2015, Inspira Entreprises est une association de loi 1901 qui regroupe 70% des entreprises présentes sur la zone industrialo-portuaire.

Depuis juillet 2021, Joseph Chanliaud, directeur de l'entreprise Ribière, spécialisée dans le gros œuvre, est à la tête d'Inspira Entreprises. « Être président d'une association d'entreprises pour un espace industriel majoritairement composé de grands groupes quand votre société compte 100 salariés, cela peut surprendre », sourit-il. Un esprit PME (Petites et Moyennes Entreprises) sur lequel il s'appuie pour développer l'association. Son but principal est de favoriser la création de synergies entre entreprises. « La zone industrialo-portuaire est vaste, il y a peu de place pour la convivialité. C'est pour cela qu'Inspira Entreprises est essentielle : créer du lien entre les acteurs du site », explique Joseph Chanliaud. Son objectif pour l'année 2022 : organiser des petits déjeuners inter-entreprises de façon trimestrielle. « L'occasion d'apprendre à se connaître, de découvrir nos activités respectives dans un cadre convivial. Ces échanges encouragent les collaborations entre les entreprises ou sein même de la zone », s'enthousiasme le président de l'association. Ce type d'événements favorise l'une des vocations d'Inspira : l'économie circulaire. Une boucle vertueuse !

www.espace-inspira.fr > Rubrique Vos services



► Les entreprises d'Inspira sous les projecteurs !

Inspira reprend sa campagne d'interviews des entreprises de la zone !

En 2022, c'est le Port de Vienne Sud Salaise/Sablons et Elkem Silicones qui sont à l'honneur.

Monsieur Grégory COQUEL, Responsable exploitation du Port de Vienne Sud Salaise/Sablons, s'est prêté au jeu pour présenter l'activité du port, un équipement installé depuis 1984 essentiel au développement de l'espace multimodal Inspira.

Pour l'entreprise Elkem Silicones, c'est Monsieur Mathias BOUTRY, Directeur de l'usine de Roussillon et de Salaise-sur-Sanne, qui a accepté de présenter son activité. Elkem Silicones est un fabricant mondial de silicones et le site de produc-

tion de Salaise-sur-Sanne a été mis en service fin 2021 en complément de celui présent sur la plateforme chimique de Roussillon.

Pour les visionner, rendez-vous sur notre site www.espace-inspira.fr ou directement sur notre chaîne Youtube INSPIRA.



M. Grégory COQUEL, Responsable exploitation du Port de Vienne Sud Salaise/Sablons

► L'espace Inspira en images



En octobre 2022, Inspira a fait appel à un photographe et un droniste pour prendre de nouvelles photos de la zone.

Un moyen de voir l'évolution de la zone au fil des années et de l'illustrer auprès de nos partenaires.

► Inspira présent dans le magazine « Sur la route des industries du Nord-Isère » du Dauphiné Libéré

L'espace Inspira s'affiche dans la première édition du magazine « Sur la route des industries du Nord-Isère », rédigé par le Dauphiné Libéré.

L'occasion de présenter la zone et son potentiel sur le territoire.

Pour lire l'article, rendez-vous sur le site internet du Dauphiné Libéré.



LES ENTREPRISES D'INSPIRA

Entreprises de la plateforme chimique

- | | |
|-----------------|--|
| GIE Osiris | GESIP |
| ADISSEO | HEXCEL |
| AIR LIQUIDE | SÉQUENS Solvants
& Phenol Specialties |
| DALKIA | SUEZ |
| ECOAT | BAXTER |
| ELKEM Silicones | PRAYON |
| EVONIK | |



Espace Industriel

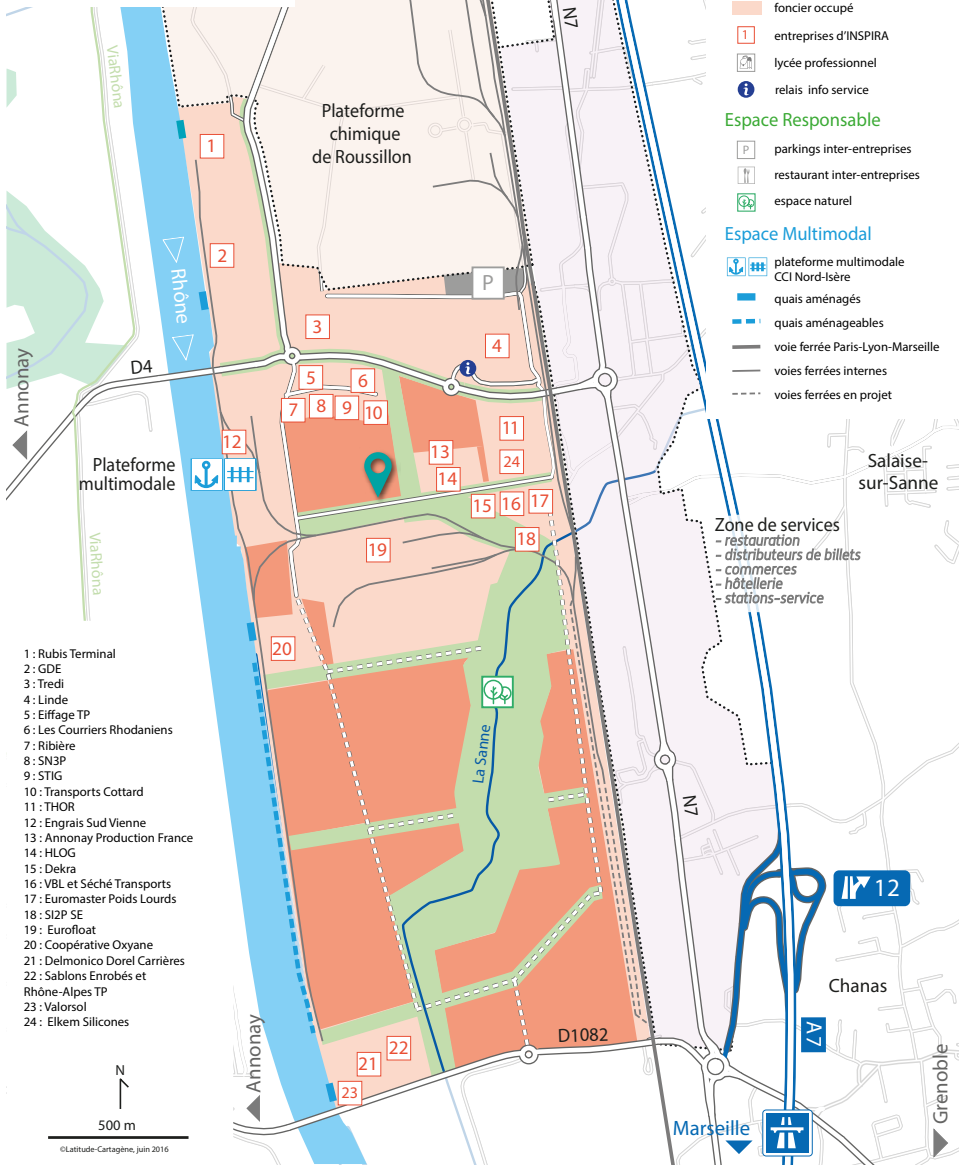
- maison de projet
- foncier disponible
- foncier occupé
- entreprises d'INSPIRA
- lycée professionnel
- relais info service

Espace Responsable

- parkings inter-entreprises
- restaurant inter-entreprises
- espace naturel

Espace Multimodal

- plateforme multimodale CCI Nord-Isère
- quais aménagés
- quais aménageables
- voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- voies ferrées internes
- voies ferrées en projet



- 1 : Rubis Terminal
- 2 : GDF
- 3 : Tredi
- 4 : Linde
- 5 : Eiffage TP
- 6 : Les Courriers Rhodaniens
- 7 : Ribière
- 8 : SN3P
- 9 : STIG
- 10 : Transports Cottard
- 11 : THOR
- 12 : Engrais Sud Vienne
- 13 : Annonay Production France
- 14 : HLOG
- 15 : Dekra
- 16 : VBL et Sèché Transports
- 17 : Euromaster Poids Lourds
- 18 : SI2P SE
- 19 : Eurofloat
- 20 : Coopérative Oxyane
- 21 : Delmonico Dorel Carrières
- 22 : Sablons Enrobés et Rhône-Alpes TP
- 23 : Valorsol
- 24 : Elkem Silicones

- Zone de services**
- restauration
 - distributeurs de billets
 - commerces
 - hôtellerie
 - stations-service



©Latitude-Cartagène, juin 2016



www.espace-inspira.fr

Syndicat mixte de la Zone Industriale Portuaire de Salaise-Sablons
241 rue des Balmes 38150 SALAISE SUR SANNE
contact@espace-inspira.fr
Tél.: 04 74 86 83 80

Suivez nous !
[@Inspira Espace industriel responsable et multimodal](https://www.facebook.com/InspiraEspaceIndustrielResponsableEtMultimodal)



Créé par :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

ENTRE
**BIÈVRE
RHÔNE**
ET
SAVOIE